



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3202

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont - Exercice 2017**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyard, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 10 décembre 2018****Délibération n° 2018-3202**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
objet :	<b>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont - Exercice 2017</b>
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1524-5-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des SPL.

La SEM SEGAPAL a été créée en 1979 afin de gérer le grand parc de Miribel Jonage. Le 29 juin 2012, cette SEM s'est transformée en SPL qui revêt la forme d'une société anonyme et est détenue à 100 % par des collectivités territoriales. Elle a pris le nom de Société de gestion des espaces publics du Rhône Amont. Son nom commercial reste SEGAPAL.

L'objet de la SPL SEGAPAL est l'exploitation, la gestion, la réalisation, la création et la mise en valeur, par tous les moyens, d'espaces publics. Elle assure sur ses territoires l'entretien, la surveillance, l'animation, la mise en valeur des sites, l'organisation d'événements, la communication et la promotion des sites. Ses missions d'entretien et de gestion s'entendent aussi bien sur terre que sur eau.

Au 31 décembre 2017, la SPL compte 20 actionnaires dont les principaux sont le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM) (58,83 %) et la Métropole de Lyon (18,76 %). Le conseil d'administration de la SPL réunit 18 représentants désignés par ces actionnaires. La Métropole y est représentée par madame Martine David, messieurs Richard Brumm et Jean Paul Colin.

Le rapport présenté au Conseil de la Métropole comprend la gouvernance, le bilan d'activité et financier de la société pour l'exercice 2017.

**I - Bilan financier**

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices.

	2015 (en k€)	2016 (en k€)	2017 (en k€)
capital social	670	699,9	699,9
dont Métropole de Lyon	19,60 %	18,76 %	18,76 %
produits d'exploitation	3 905	4 005	4 076
dont rémunération du régisseur	3 166	2 977	2 893
charges d'exploitation	3 810	3 965	4 023
résultat net	+ 95	+ 40	+ 53
capitaux propres	904	974	1 035

Les comptes de la SPL font apparaître un résultat net en 2017 à hauteur de + 53 k€ (en 2016 : + 40 k€). Ce résultat est positif pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive. Le contexte était difficile du fait de l'arrêt d'exploitation des gravières et des baisses des participations versées par les collectivités membres du SYMALIM. Ces 2 contraintes ont conduit la SPL à réduire ses coûts de fonctionnement et à réviser certaines prestations pour le Grand parc.

La SPL compte un effectif de 64 salariés : 9 cadres, 8 agents de maîtrise et 47 employés.

L'activité principale de la SPL concerne la gestion et l'animation du grand parc de Miribel Jonage. Cette mission lui est confiée par le SYMALIM dans le cadre d'un contrat de délégation de service public dont l'échéance est au 31 décembre 2018. La rémunération de la SPL au titre de ce contrat s'est élevée à 2,9 M€ composés par une partie fixe (1,8 M€) et une part variable en fonction du chiffre d'affaires du Grand parc (1 M€).

Les autres missions créatrices de revenus pour la SPL Rhône Amont concernent :

- la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte du SYMALIM (82 k€ en 2017),
- l'entretien de la piste cyclable de l'Anneau bleu (133 k€ en 2017),
- l'exploitation de la navette du Canal (124 k€).

Ces 3 missions lui ont été confiées par le SYMALIM pour un montant total de 339 k€. En outre, la Métropole lui a confié un mandat pour l'entretien du Biézin (accès sud du grand stade) pour un montant de 207 k€.

## II - Fait marquant de 2017

La démission de monsieur Gilbert-Luc Devinaz de son poste de Président de la SPL a conduit à une nouvelle élection au conseil d'administration du 29 septembre 2017.

Madame Martine David a ainsi été élue Présidente de la SPL.

Elle est entourée de 4 Vice-Présidents : messieurs Jean Paul Colin, Pascal Protière, Gérard Revellin et Armand Menzikian. Le directeur général est monsieur Didier Martinet.

## III - Perspectives et développement de la structure sur 2018

Le contrat de régie intéressée pour la gestion du grand parc entre le SYMALIM et la SPL arrive à échéance au 31 décembre 2018. Ainsi, toute l'année 2018 les 2 organismes ont travaillé à la prochaine contractualisation. Le prochain contrat doit rentrer en application le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

**Prend acte** du rapport établi sur l'activité de la SPL de gestion des espaces publics du Rhône Amont au titre de l'exercice 2017.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.**